



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

La Commission de protection du territoire agricole du Québec refuse la demande de la compagnie Canada Carbon pour l'exploitation d'une mine de graphite.

Grenville-sur-la-Rouge, mercredi 19 mars 2025 – La Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans une décision publiée hier, a refusé la demande de la compagnie junior d'exploration minière Canada Carbon pour exploiter une mine de graphite sur le territoire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

La demande initiale de la compagnie demandait la permission pour extraire du graphite pour un projet d'une superficie d'environ 210 acres (85 ha), ce qui aurait requis la coupe totale des arbres sur 67 acres (27 hectares) d'une érablière. Les terrains visés par la compagnie font partie d'un milieu boisé homogène, largement constitué d'érablières protégées par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.

Le maire de Grenville-sur-la-Rouge, Tom Arnold, a affirmé : « Nous sommes heureux que la Commission ait accepté les arguments des experts de la municipalité pour assurer la préservation des territoires agricoles et forestiers sur notre territoire. Nous espérons que cette longue saga soit enfin terminée. »

La Commission a déclaré qu'une autorisation pour exploiter la mine et couper ces arbres annuleraient « tout le potentiel acéricole des zones affectées durant les travaux, mais aussi pour les décennies suivantes », et que les impacts négatifs se feraient aussi sentir sur les lots voisins du site exploité, en plus de réduire les possibilités agricoles et sylvicoles sur le territoire exploité, en contradiction avec le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC d'Argenteuil.

Selon la Commission, Canada Carbon n'a pas démontré que les retombées économiques anticipées seraient significatives. Au contraire, la création d'emplois projetés par la mine serait annulée par les emplois mis en péril dans les entreprises locales, dont 80 seulement au camp Amy Molson.

Rappelons que Canada Carbon tente depuis 2017 d'obtenir une permission pour exploiter une mine de graphite à Grenville-sur-la-Rouge. Depuis les débuts, la population de Grenville-sur-la-Rouge, de même que la MRC d'Argenteuil, l'UPA Outaouais-Laurentides et de nombreuses municipalités voisines s'opposent au projet.

La compagnie Canada Carbon dispose de 30 jours pour demander une révision de la décision de la Commission.

La Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge se réjouit de la décision de la Commission. Cette décision marque une étape importante et confirme la position de la municipalité pour protéger les intérêts de ses citoyens et préserver l'environnement, aujourd'hui et pour les générations futures.

-30-

Source : Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
 (819)242-8762



Press release
For immediate release

The Commission de protection du territoire agricole du Québec refuses Canada Carbon's application to develop a graphite mine.

Grenville-sur-la-Rouge, Wednesday, March 19, 2025 - In a decision published yesterday, the Commission de protection du territoire agricole du Québec has denied the application by junior mining exploration company Canada Carbon to operate a graphite mine on the territory of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge.

The company's original application requested permission to extract graphite for a project covering approximately 210 acres (85 ha), which would have required the total cutting of trees on 67 acres (27 ha) of a maple grove. The lands targeted by the company are part of a homogeneous wooded environment, largely made up of maple groves protected by Quebec's Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

The mayor of Grenville-sur-la-Rouge, Tom Arnold, stated: "We are pleased that the Commission has accepted the arguments of the municipality's experts to ensure the preservation of agricultural and forestry lands on our territory. We hope this long saga is finally over."

The Commission stated that an authorization to operate the mine and cut down these trees would cancel out "all the maple syrup industry potential of the areas affected during the work, but also for decades to come", and that the negative impacts would also be felt on lots adjacent to the operated site, in addition to reducing agricultural and silvicultural opportunities on the operated territory, in contradiction with the Plan de développement de la zone agricole (PDZA) of the Argenteuil RCM.

According to the Commission, Canada Carbon has not demonstrated that the anticipated economic benefits would be significant. On the contrary, the job creation projected by the mine would be offset by the jobs jeopardized in local businesses, including 80 at the Amy Molson camp alone.

Canada Carbon has been trying to obtain permission to operate a graphite mine in Grenville-sur-la-Rouge since 2017. Since the beginning, the population of Grenville-sur-la-Rouge, as well as the MRC d'Argenteuil, the UPA Outaouais-Laurentides and many neighboring municipalities have opposed the project.

Canada Carbon has 30 days to request a review of the Commission's decision.

The Municipality of Grenville-sur-la-Rouge welcomes the Commission's decision. This decision marks an important step and confirms the municipality's position to protect the interests of its citizens and preserve the environment, today and for future generations.

-30-

Source : Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
 (819)242-8762